FORMALITES D'IMMATRICULATION

Pour effectuer les FORMALITES D'IMMATRICULATION, le propriétaire doit :

- produire l'imprimé d'immatriculation d'un navire de plaisance en eaux maritimes, dit **FICHE PLAISANCE**
- joindre les **pièces demandées** selon qu'il s'agit d'une première immatriculation ou d'une modification de celle-ci et selon que son navire est soumis ou non à la francisation.

DOIVENT ETRE FRANCISEES LES EMBARCATIONS :

- d'une longueur égale ou supérieure à 7 mètres
- d'une longueur inférieure à 7 mètres dont la puissance motrice est supérieure à 22 chevaux administratifs
- d'une longueur inférieure à 7 mètres souhaitant se rendre dans les eaux territoriales étrangères
- dites Véhicules Nautiques à Moteur d'une puissance égale ou supérieure à 90 kW

⇨ Le numéro d'immatriculation est porté sur un document commun douanes/affaires maritimes valant **ACTE DE FRANCISATION et TITRE DE NAVIGATION**
délivré d'abord par les douanes puis renseigné par les Directions Départementales des Territoires et de la Mer (DDTM anciennement les Affaires Maritimes)

Alpes-Maritimes // Cannes : Bureau des douanes de Cannes - Gare maritime - quai Pantiero - 06400 Cannes

Tél. :	09 70 27 88 50
Fax :	04 93 06 56 01
Courriel :	r-cannes@douane.finances.gouv.fr

EN REVANCHE, **NE SONT PAS FRANCISEES** LES EMBARCATIONS :

- d'une longueur de coque inférieure à 7 mètres
- mues exclusivement par l'énergie humaine dont la longueur est supérieure à 7 mètres

⇨ Le numéro d'immatriculation est alors porté sur le titre de navigation du navire qui correspond à la **CARTE DE CIRCULATION** (modèle simplifié)
délivrée par le service "Accueil des plaisanciers" des Délégations à la Mer et au Littoral (au sein des DDTM)

Alpes-Maritimes // Nice : Pôle activités maritimes - 22 quai de Lunel - BP4139 - 06303 Nice Cedex 04

Tél. :	04 93 72 73 21
Fax :	04 93 72 73 00
Courriel :	ddtm-dml@alpes-maritimes.gouv.fr
Accueil du public :	mardi, et jeudi matin de 8 h 30 à 11 h 30
Accueil téléphonique :	du lundi au vendredi au 04 93 72 73 87

Constitution du dossier

		première immatriculation francisation	Changement / Modification							Sortie de flotte
			Propriété	Domicile	Moteur(s)	Catégorie de navigation	Nom du navire	Quartier de attac-hement	Port d'attache	
Navires Francises / Navires Non Francises	Imprimé "fiche plaisance"	■	■	■	■	■	■	■		■
	Original de la facture ou de l'acte de vente du navire et le cas échéant, du ou des moteur(s) (+ copie si francisation)	■	■		■					
	Pour les navires "CE" : Original de la déclaration écrite de conformité ainsi que du certificat de conformité à la jauge type d'un navire de plaisance de série ou du certificat de jauge	■								
	Pour les autres navires de série : Original de l'attestation de construction et de jauge d'un navire de plaisance de série	■								
	Pour les navires à l'unité : **Navires de conceptions A ou B** Originaux de l'attestation de conformité, l'attestation sur l'honneur établie par le propriétaire (Annexe 224-A-1) et certificat de jauge. **Navires de conception C ou D** Original de l'attestation sur l'honneur établie par le propriétaire (Annexe 224-A-1) et certificat de jauge.	■								
	Personnes physiques : Photocopie d'une pièce nationale d'identité Dans les autres cas : Extrait K bis ou carte d'identification d'entreprise ou statuts, etc.	■	■							
	Carte de circulation		■	■	■	■	■	■		■
Navires Francises	Demande de francisation	■								
	Une photo d'identité récente	■	■							
	Justificatif du domicile et, pour les ressortissants européens résidant moins de 6 mois par an sur le territoire français, une déclaration sur l'honneur	■	■	■						
	Certificat de non-similitude de nom établi par les Affaires Maritimes (pour les navires d'une jauge brute supérieure à 25 tonneaux)	■					■			
	Demande de changement de port d'attache								■	
	Acte de francisation et titre de navigation		■	■	■	■	■	■	■	■